

Horaire des épreuves ministérielles 2023-2024

Chers parents,

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les dates des épreuves ministérielles pour l'année 2023-2024.

Veillez prendre note que ces évaluations ne peuvent être manquées ou déplacées. Les dates et les heures doivent être respectées. Seul le ministre peut autoriser une modification à l'horaire prévu.

Seuls les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

L'absence doit être motivée par une pièce justificative.

D'ici la fin de l'année, la présence à l'école de votre enfant demeure un facteur essentiel à sa réussite académique.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Julie Landry
Directrice
École des Explorateurs

Deuxième année du deuxième cycle du primaire (4^e année)	
<i>Français lecture</i>	<i>Français écriture</i>
5 et 6 juin 2024 (épreuve obligatoire)	10, 11 et 12 juin 2024 (épreuve obligatoire)

Deuxième année du troisième cycle du primaire (6^e année)		
<i>Français lecture</i>	<i>Français écriture</i>	<i>Mathématique</i>
3 et 4 juin 2024 (épreuve obligatoire)	5 et 6 juin 2024 (épreuve obligatoire)	11, 12 et 13 juin 2024 (épreuve obligatoire)